

Etat ne peut former d'autre fonds de subsidie, que celui qui se trouve entre les mains du Sujet, la subsistance prélevée, puisque la vie des Sujets est le premier besoin d'un Etat. Cela supposé, il ne s'agit plus que d'examiner par quelles voyes le superflu est entré chez le contribuable; il suffit qu'il s'y trouve, pour que le fisc ait droit d'en appliquer une partie aux besoins publics. C'est sur ce principe qu'Horace peignant les beaux jours de Rome, montre les sources de sa grandeur dans la parcimonie de ses Sujets qui, contents de peu, avoient toujours de quoi fournir aux besoins de la République : *illis census erat brevis, commune magnum.* L'un est la suite de l'autre; plus les Sujets d'un Etat sont laborieux & économes, plus il a de ressources; parce que le superflu de chaque particulier étant l'unique fonds des revenus publics, ce fonds augmente toujours en raison de la sobriété & de la modération du Peuple.

Le dernier Chapitre, intitulé *du Négociant*, remplit le reste du Volume; & quoiqu'il semble n'avoir que l'instruction du Négociant pour objet, il mérite également l'attention de quiconque veut prendre part à l'administration du commerce. On y embrasse tous les objets dont voici l'énumération : les livres ou écritures & les comptes, la correspondance & le crédit, les banqueroutes & faillites, les denrées & les matières premières, les entrepôts, les manufactures, le commerce de commission, les voyages, les correspondans, le commerce de fret & de la navigation, les avaries & les assurances, le commerce Maritime en tems de guerre, la spéculation, les changes, les papiers de commerce, le commerce de la banque, l'escompte, le

com-